

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 JANVIER 2021 à 20 h
sous la présidence de **M. Frédéric RAGER, Maire.**

Tous les conseillers sont présents

Sont absents excusés :

Jean-François MORICE procuration à M. Frédéric RAGER

Béatrice BESSONNET procuration à BARRÉ Damien

Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Madame POTRON Karine a été élue secrétaire de séance

Accueil de Madame RABREAU Nadia, Conseillère Départementale

I ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil du 11 Décembre 2020

II DÉLIBÉRATIONS

1 - Syndicat Mixte pour le transport scolaire de la Région d'Aizenay **- Nomination d'un titulaire et d'un suppléant**

Lors de la précédente réunion du Conseil, ont été approuvés les nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour le transport scolaire de la Région d'Aizenay.

Maintenant il y a lieu de nommer 1 titulaire et 1 suppléant afin de représenter la commune au sein du Syndicat.

Il est procédé au vote à main levée comme l'autorise la réglementation

M BARRE Damien est élu délégué titulaire

Mme CROCHET Stéphanie est élue déléguée suppléante

2 - Demande de Subvention DSIL et DETR 2021

Il est proposé au Conseil de solliciter l'Etat dans le cadre du DSIL mesure 2 « Stimuler l'activité des bourgs centres » pour aider la commune aux travaux de réhabilitation du commerce "Le Bouchon" en café restaurant

Le montant subventionnable est 575 563 € (étude et travaux)

Le montant de la subvention demandée s'élève à 50% de ces travaux soit 287 781,50 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui demande d'établir le dossier de demande de subvention.

3 – Travaux carrefour Bd des Capucines / rue du Bocage - Approbation du DC4 en faveur d'Eiffage (sous-traitant)

Nous avons reçu une déclaration de sous-traitante (DC4) de l'entreprise POISSONNET au bénéfice du Groupe Eiffage afin de réaliser les caniveaux-bordures du carrefour Bd des Capucines- rue du Bocage : montant de la sous traitance : 3 820€

Le Conseil municipal donne son accord

4 – Remboursement d'une facture

Le Conseil Municipal donne son accord pour rembourser

* à M. RAGER pour une facture de 16.98 € (achat sac kraft pour colis séniors)

* à M Fleurat Anthony pour la visite médicale préalable à l'embauche d'un montant de 28 €

5 – Maître d'œuvre pour la réalisation de stationnement en centre bourg et le carrefour rue du Laga – RD 40 (face cimetière)

La Société Géouest nous a fait une offre de mission de maîtrise d'œuvre VRD pour la réalisation de places de stationnement sur différents secteurs de la Commune, ainsi que l'aménagement de la circulation carrefour du laga. La mission comprend : visite des secteurs, réalisation d'un plan et quantitatif, consultation restreinte d'entreprise et suivi des travaux jusqu'à réception

Montant de la prestation : 2 300 € HT

Le Conseil Municipal accepte l'offre de la Société Géouest

6 – Animation Jeunesse - renouvellement de la convention du Service unifié

Il est rappelé que La commune adhère depuis 2018 au service unifié pour la compétence "création, gestion, animation et développement des accueils de loisirs sans hébergement ou accueil jeunes pour les 10/17 ans" qui a été mis en place avec St. Etienne du Bois.

Les communes de Beaufou, Falleron, Grand'Landes, La Chapelle Palluau, St Paul Mont Penit, Apremont adhèrent également à ce service.

Jusqu'à présent cette convention était renouvelée tous les ans, afin d'harmoniser les pratiques, il est proposé de la reconduire pour 3 ans.

Accor du Conseil Municipal

7 – Médiation Préalable Obligatoire (MPO) - avenant à la convention suite prolongation de l'expérimentation

L'article 5-IV de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation.

La mission de médiation préalable obligatoire est assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée sur la base de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au titre du conseil juridique.

Dans ce cadre, la Commune avait conclu pour 2020 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée une convention portant sur la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire.

L'article 34 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a allongé la durée d'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire, jusqu'au 31 Décembre 2021, par effet du décret n° 2020-1303 du 27 octobre 2020.

On nous demande de bien vouloir conclure un avenant afin de prolonger la durée initiale prévue dans ladite convention.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant à cette convention.

8 – Restauration des registres d'Etat Civil et délibération

L'Assemblée est informée qu'après chaque renouvellement du Conseil Municipal, un procès-verbal de recollement des archives communales avec leurs états de conservation doit être transmis au service des archives départementales.

Celui-ci nous a demandé de bien vouloir lui fournir les registres les plus détériorés afin de faire établir un devis de restauration.

Coût de la restauration globale : 3 135 euros TTC

Le Conseil Départemental de la Vendée peut participer à hauteur de 30% du montant de la dépense pour ce type de prestation. Cependant deux registres ne rentrent pas dans les ouvrages pouvant être subventionnables. De ce fait, le montant qui sera pris en compte pour la subvention sera de 1 567.50 euros HT.

Le Conseil Municipal valide les devis pour la restauration des registres et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir établir le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 470.25 €

9 – Sydev- convention pour l'installation de 2 projecteurs au terrain de foot

Suite à une décision d'étude lors d'une précédente réunion, pour l'installation de 2 projecteurs au terrain de foot, nous avons reçu le coût définitif et la convention du Sydev.

Coût global : 24 040.80 € TTC

Coût à la charge de la Commune: 17 264 € (estimation initiale 20 574€) soit 6 776.80 pris en charge par le Sydev

Le Conseil Municipal valide le devis et la convention

10 – Validation de devis

Des chutes de pierre ont été constatées sur le parvis de l'Eglise. Celles-ci proviennent de la corniche située au-dessus de l'horloge.

De plus, il a été constaté des désordres sur la couverture du clocher (ardoises déplacée, crochets manquants provoquant des infiltrations d'eau).

Devant ce constat et afin d'éviter de gros frais dans le futur, des devis ont été sollicités auprès de 2 entreprises pour la réalisation des travaux.

* L'entreprise ACCROS 85 pour la réparation de la corniche: devis 618.90€ HT

* L'entreprise ATILLA pour la réfection de la toiture du clocher : devis 3 597.92 € HT

Accord du Conseil Municipal pour la réalisation de ces travaux

11 – Le point des travaux

- Les travaux du Carrefour BD des Capucines / rue du Bocage sont commencés. Les ralentisseurs ont été réalisés

- Le Bouchon: Point sur le dossier :

Il est fait un point sur le calendrier et les différentes réunions programmées dans les semaines à venir.

12 – Divers

12.1 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Accord pour les devis suivants :

- *Mission DIAG : mesure des activités volumétriques du RADON
Mairie – restaurant scolaire – centre périscolaire : 969.00 euros TTC
- * SAFE Changement du défibrillateur de la salle de sports 1 408.80 euros TTC
Le précédent avait 10 ans (en panne et irréparable)
- * BIONE0 : dératisation la Marchandière

12.2 Déclarations d'intention d'aliéner :

Nous n'avons pas exercé notre droit de préemption pour les ventes suivantes :

- *Vente maison BODINEAU 9 rue du Lac

12.3 Enquête publique Sarl sablières Palvadeau

Une enquête publique s'est tenue entre le 21 décembre et le 20 janvier 2021 afin d'obtenir l'autorisation d'étendre la carrière de sables et de graviers sur le site de la "tranquillité » sur le territoire de la Commune de Saint Christophe de Ligner0n. Aucune remarque faite

12.4 Budget Résultat provisoire de l'année 2020

Le Conseil est informé des résultats provisoires pour le budget principal et Assainissement. Cela permet à l'Assemblée de se projeter sur les projets à engager pour l'année à venir.

BUDGT PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement : 380 602,71

Excédent d'investissement avec les restes à réaliser : 407 868.67

BUDGET ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement : 15 992,25

Excédent d'investissement : 766 971,90

12.5 PREFECTURE

- * réglementation sanitaire COVID 19 - nouvelle disposition de couvre-feu
- * Arrêté préfectoral déterminant les zones de protection et de surveillance – confirmation d'un cas de contamination d'Influenza Aviaire dans un élevage St Christophe du Ligner0n
- * Transmission de la carte des centres de vaccination – Maché dépend de la Roche sur Yon

12.65 CONSEIL DEPARTEMENTAL

* nous avons reçu un courrier de M. Auvinet Président du Conseil Départemental : accord pour une aide dans le cadre de planification des travaux d'assainissement – étude diagnostic d'assainissement : montant 3 604.40

* Un courrier nous informe que le Conseil Départemental a assermenté 7 gardes particuliers de la FDGP85 sur l'ensemble des sites Espaces Naturels Sensibles du Département.

* un message nous a été transmis pour nous informer d'un comptage à Bel air avait été demandé par La Société Techniquebiogaz

* un document sur prospective Vendée 2040 est en mairie

12.7 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIE ET BOULOGNE

* Un Copil s'est tenu le 18 janvier pour le Service Informatique Mutualisé en présence des Maires et des dgs

* Une réunion du conseil communautaire se tiendra à Maché le 22 février 2021

12.8 Préférence commerce

Mme Jacquelin est lauréate - prolongation du label jusqu'en 2022_

14.9 Infos diverses

* INSEE nous sommes 1583 habitants au 1^{er} janvier 2021

* Le bâtiment Le Macalys nous appartient l'acte d'achat a été signé

* Un document sur « l'essentiel sur la 5G » est en mairie

* Rapport de contrôle des concessionnaires réalisé par le Sydev

* courrier du SAGE sur le bulletin d'information agricole

* courrier du Rassemblement national pour l'affichage libre (le dossier sera mis à l'étude)

* De nombreux machéens nous ont fait part de soucis de connexion internet via l'opérateur Orange. Nous avons pris contact auprès de cet opérateur afin que la réparation soit faite dans les meilleurs délais. C'était chose faite le jeudi 21 Janvier

* Un courrier a été transmis à tous les riverains du lotissement "le Petits Genetêt" suite à des incivilités constatées sur les jeux dans l'espace vert

Rappel prochaine réunion le 26 Février 2021, 26 Mars et 23 Avril et 28 Mai 2021

Intervention des délégués à la CCVB

Mme GODELAIN Marie-Claude : RAS

M. FOURNIER Mickaël a assisté à une réunion en visio conférence organisée par le Conseil Départemental sur l'assainissement

M. L'HOPITAULT Olivier : RAS

Interventions des Adjointes

M. BARRE Damien

Participation aux commissions de la CCVB

"Développement durable" PCAET :

* Réunion sera prévue en septembre

* Action à mener dans l'avenir

"Développement énergie" : RAS

"Économie" : RAS

Commission de la commune

"Sports"

Une réunion sur le recrutement éducateur (foot) est prévue le 26 janvier 2021

"Communication"

La prochaine M@ché News sera distribuée fin février

Nous avons eu de bon retour concernant le bulletin municipal. Les machéens ont apprécié la nouvelle version

Mme NEAU Céline

Participation aux commissions de la CCVB

Action Sociales :

Prévention routière se fera à Maché en Février

" Enfance parentalité"

Les rencontres sont maintenues

"Syndicat Mixte prévention routière"

Nouvelle organisation à venir

Commission de la commune

"CMJ"

Une rencontre a eu lieu la semaine 2

Trois axes ont été définis

- * La Nature
- * L"inter génération
- * le Sports

Les livraisons de colis pour les personnes de plus de 75 ans se sont bien déroulées et ont été appréciées

Les derniers colis seront distribués aux Machéens résidants en EPAD hors commune.

M. PERAUDEAU Mickaël

Commission de la CCVB

"Environnement" pas de réunion

Commission de la commune

La Commission "Voirie" se réunira courant février pour étudier :

- * l'acquisition de matériel- aspirateur
- * les projets de voirie pour 2021

La Commission P.C.S

Elle s'est réunie et la mise à jour du document est terminée est terminé

Le document doit maintenant être mis au propre

Tour de table

III ARRÊTÉS MUNICIPAUX:

- arrêté portant autorisation de voirie réglementant temporairement la circulation sur l'ensemble de l'agglomération – étude diagnostic d'assainissement
- arrêté portant autorisation de voirie réglementant temporairement la circulation déviation – travaux du carrefour bd des Capucines – rue du Bocage
- arrêté portant réglementation de stationnement sur le parking de la zone sportive à Maché- travaux sur le site de la piscine
- arrêté portant interdiction à la circulation sur le chemin des pêcheurs accédant au Lac au Plessis Corbeil
- arrêté portant autorisation de voirie réglementant temporairement la circulation rue du Vivier – branchement compteur eau potable
- arrêtés portant autorisation de voirie réglementant temporairement la circulation rue du Calvaire – terrassement pour la pose de GC Fibre Optique

IV AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

- 1 permis de construire: néant
- 2 déclarations préalables
 - PERRAUDEAU Xavier 21 rue du Moulin à Eau

V ÉTAT CIVIL:

NAISSANCE: bienvenue à
Emma GAY née el 27 Décembre 2020
Gabin LE COCQ né le 26 Décembre 2020

MARIAGE: toutes nos félicitations à :
Merry PONTREAU et Jihed BEN Ali
Mariés le 16 janvier 2021

DÉCÈS: Néant

